

Forum PME

Commission fédérale d'experts

Berne, le 12 juillet 2006

Adresse :
SECO/DSKU
Effingerstrasse 27
3003 Berne

Direction du travail du
Secrétariat d'Etat à l'économie
Effingerstrasse 31
3003 Berne

Procédure de consultation relative à l'ordonnance sur le travail au noir

Madame, Monsieur,

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 6 juillet dernier, sur le projet d'« Ordonnance concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir ». Mme Sibylle Burger-Bono du SECO a eu l'amabilité de nous présenter à cette occasion les principaux contours de ce projet.

Le Forum PME soutient pleinement les efforts de lutte contre le travail au noir et se félicite qu'une coordination des activités des organes d'application soit prévue dans la nouvelle ordonnance. Le Forum craint cependant que ces mesures ne soient pas suffisantes pour éviter des doublons et que le nombre de contrôles auprès des entreprises augmente. Les nouveaux contrôles, qui portent entre autres sur les « *...obligations en matière d'annonce et de décompte en vertu du droit des assurances sociales...* » (article 4, alinéa 1) devraient à notre avis être coordonnés avec ceux de la Suva et des organes d'application de l'AVS. Il serait en effet contre-productif que plusieurs contrôles effectués par des organes différents puissent porter sur les mêmes informations. Tel est malheureusement le cas aujourd'hui en ce qui concerne ceux qui sont effectués par l'AVS et la Suva. Les nouveaux contrôles concernant le travail au noir viendront encore s'y superposer si rien n'est entrepris.

A ce propos, nous vous rendons attentifs au fait qu'un groupe de travail « Nouveaux contrôles auprès des employeurs » a été mis sur pied sous l'égide de l'Office fédéral des assurances sociales. Cet office a acquis la conviction, en particulier suite au rapport du Contrôle fédéral des finances de janvier 2005, qu'une révision en profondeur du système de contrôles s'impose. Une collaboration de votre direction avec ce groupe de travail devrait à notre avis être engagée.

En ce qui concerne la délégation d'activités de contrôle à des tiers (prévue à l'article 3), le Forum craint qu'une trop grande dispersion des compétences ne rende le système disparate. Ce problème semble déjà affecter les dispositifs cantonaux mis en place dans le cadre des mesures d'accompagnement (voir à ce propos l'article intitulé « Neuer Schub in der Arbeitsmarkt-Bürokratie » de G. Staub, dans la NZZ du 21.06.2006). La délégation à des entreprises ou des indépendants comporte en outre le risque de conflits d'intérêts. Des garde-fous supplémentaires devraient, à notre avis et pour ces raisons, être prévus dans la nouvelle ordonnance.

Nous aimerions encore attirer votre attention sur le fait que l'obligation de fournir des documents attestant des heures de travail effectuées (art. 4, al. 2, lit. a) est fréquemment critiquée par les PME. En sus de la charge administrative qu'elle crée, elle empêche les entreprises d'introduire des systèmes moins rigides en faveur de leurs employés.

Au demeurant, les membres du Forum estiment qu'une campagne d'information conséquente devrait absolument accompagner l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir. Une information détaillée des différents acteurs économiques est essentielle au bon fonctionnement du système. Chacun doit pouvoir savoir ce qu'il doit faire et quelles procédures suivre. A cet égard, il est essentiel que les services étatiques soient en mesure de donner toutes les informations utiles aux employeurs et aux personnes en quête d'un emploi. Les renseignements concernant les procédures d'engagement de personnel étranger devraient être particulièrement soignés. Cela permettra de faire diminuer le nombre de personnes travaillant au noir, alors qu'elles pourraient être légalement employées.

Nous vous remercions de nous avoir associés à cette consultation et espérons vivement que nos propositions seront prises en compte. Nous remercions à nouveau Mme Burger-Bono de sa disponibilité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger
co-Président du Forum PME
Conseiller national
Président de l'Union suisse
des arts et métiers (USAM)